

Baccalauréat professionnel « METIERS DE LA SECURITE »  
Option : POLICE NATIONALE

SUJET N° 6

EPREUVE B 4 : ANALYSE ET MISE EN ŒUVRE  
DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

**NOTATION :** Le barème de notation proposé conduit à un total de 60 points, soit 48 points accordés aux réponses et 12 points pour la présentation, la syntaxe, l'orthographe et le respect du formalisme.... (la note globale sera ramenée sur 20).

**N.B.** : Le candidat doit établir les trois procès verbaux et les intégrer dans une copie d'examen dont il remplira l'en tête.

Durée : 3 h 00

Coefficient 3

Vous êtes le gardien de la paix LEBLANC Eric (APJ 20) en fonction au commissariat de police de CLERMONT-FERRAND (63). Vous êtes de patrouille pédestre, indicatif EROS 22, en compagnie des gardiens de la paix LENOIR Gilles et LEVERT Laurent du même service.

Ce jour, 23 juin 2004 à neuf heures, vous êtes informé par le centre d'informations et de commandement d'un différend familial au n° 5 de la rue de LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, appartement 4 – 2ème étage. Le requérant, M. PETIT Pierre réside à la même adresse, appartement 6 – 2ème étage.

Vous vous rendez sur place et vous prenez contact avec M. PETIT. Ce dernier vous confirme les termes de son appel, en vous informant avoir entendu des cris et du tapage provenant de l'appartement de son voisin de palier, M. PAIN Gérard. De plus, M. PETIT vous informe que voulant s'enquérir de la situation, il est sorti sur le palier et a vu M. PAIN donner une gifle à son épouse avant de quitter le domicile.

Vous prenez contact avec Mme PAIN Valérie. Vous constatez que cette dernière est en pleurs et présente des traces de contusions sur le visage. Elle vous informe que son mari est l'auteur de violences à son encontre et qu'elle désire déposer plainte contre lui. Elle vous en donne un signalement précis et vous remet une photographie.

A l'issue de l'entretien, vous rendez compte à l'officier de police judiciaire de quart, le lieutenant DURAND Vincent, qui vous donne pour instructions de recueillir la plainte, d'entendre le témoin sur place et de rechercher l'auteur.

A la suite de ces actes, vous quittez les lieux.

A votre descente de l'ascenseur, vous constatez la présence de M. PAIN Gérard qui entre dans le hall de l'immeuble.

Vous procédez à son interpellation sans incident. La palpation de sécurité s'avère négative et M. PAIN ne fait l'objet d'aucune autre recherche.

\* \*  
\*

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA  
POLICE NATIONALE

PV.N°

AFFAIRE :

C/

OBJET :

# PROCES – VERBAL

L'An \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

à : \_\_\_\_\_ heures

NOUS :

Agent de Police Judiciaire, en résidence à :

**QUESTION 1 : Procédez à l'audition de la victime Mme PAIN Valérie. (14 points)**

**QUESTION 2 : Procédez à l'audition du témoin, M. PETIT Pierre. (14 points)**

**QUESTION 3 : Rédigez le procès-verbal d'interpellation de M. PAIN Gérard (20 points)**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Identités :**

**Victime** : Mme DUBOIS épouse PAIN Valerie, née le 15/04/1974 à Issoire (63), sans profession, demeurant 5 rue de Limoges appartement 4 – 2ème étage 63000 Clermont-Ferrand.

**Témoin** : M. PETIT Pierre né le 10/01/1940 à Melun (77), retraité, demeurant 5 rue de Limoges appartement 6 – 2ème étage 63000 Clermont Ferrand.

**Auteur** : M. PAIN Gérard, né le 12/03/1970 à Lille (59), maçon, demeurant 5 rue de Limoges appartement 4 – 2ème étage 63000 Clermont Ferrand .

La procédure porte le numéro 2004/1183. Pour la rédaction des procès-verbaux, vous devez tenir compte du fait qu'un procès-verbal de renseignements (saisine) a déjà été rédigé et porte le n° 2004/1183/01.

Il doit être admis que dans la situation évoquée le ou les policiers interviennent dans un contexte favorable à l'accomplissement de tous les actes que la loi autorise.

Tous les autres éléments manquants dans le thème sont à imaginer. Ils ne doivent pas dénaturer le thème.

\* \*  
\*